

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Public Works and Government Services / Travaux
publics et services gouvernementaux
Kingston Procurement
Des Acquisitions Kingston
86 Clarence Street, 2nd floor
Kingston
Ontario
K7L 1X3
Bid Fax: (613) 545-8067

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

National Master Standing Offer (NMSO)
Offre à commandes principale et nationale (OCPN)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés
énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services / Travaux publics
et services gouvernementaux
Kingston Procurement
Des Acquisitions Kingston
86 Clarence Street, 2nd floor
Kingston
Ontario
K7L 1X3

Title - Sujet Firefighting Equipment Repair and O	
Solicitation No. - N° de l'invitation E6TOR-12RM23/A	Date 2013-06-26
Client Reference No. - N° de référence du client E6TOR-12RM23	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$KIN-900-6136
File No. - N° de dossier KIN-2-38276 (900)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-08-06	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Emmons, Chris	Buyer Id - Id de l'acheteur kin900
Telephone No. - N° de téléphone (613)545-8083 ()	FAX No. - N° de FAX (613)545-8067
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF PUBLIC WORKS AND GOVERNMENT SERVICES CANADA STE 480 33 CITY CTRE DR MISSISSAUGA Ontario L5B2N5 Canada	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction
2. Sommaire
3. Compte rendu
4. Termes-clés

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des offres
3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes
4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations pour le Code de conduite - Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes
2. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et attestations exigées avec l'offre

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Durée de l'offre à commandes
4. Responsables
5. Utilisateurs désignés
6. Instrument de commande
7. Limite des commandes subséquentes
8. Ordre de priorité des documents
9. Attestations
10. Lois applicables
11. Clauses du guide des CUA

Solicitation No. - N° de l'invitation

E6TOR-12RM23/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin900

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E6TOR-12RM23

File No. - N° du dossier

KIN-2-38276

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Besoin
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Durée du contrat
4. Paiement
5. Instructions pour la facturation

Liste des annexes :

- Annexe A - Besoin
Annexe B - Base de paiement

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

- Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des offrants: renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, s'il y a lieu, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations: comprend les attestations à fournir;
- Partie 6 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent:

6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement et toute autre annexe.

2. Sommaire

Réparation et révision de l'équipement de lutte contre les incendies

Le Canada souhaite établir au moins une (1) offre à commandes principale et régionale (OCPR) visant la fourniture, sur demande, de services d'entretien de l'équipement de lutte contre les incendies conformément à l'énoncé des travaux à l'annexe « A » de la présente, du 1^{er} août 2013 au 31 juillet 2015.

Il s'agit d'un besoin du ministère de la Défense nationale à la BFC Kingston, à la BFC Trenton, à la BFC North Bay et aux établissements CORCAN, notamment les établissements de Warkworth, de Beaver Creek et Fenbrook. Aucune commande minimum ne s'appliquera.

(ii) La période de l'offre à commande s'étend de:

Anee 1: 1 août, 2013 au 31 juillet, 2014

Anee 2: 1 août, 2014 au 31 juillet, 2015

3. Compte rendu

Après l'émission d'une offre à commandes, les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats

du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

4. Termes-clés

Les termes « soumission » et « appel d'offres » qui figurent dans la présente demande d'offre à commandes ont la même signification que les termes « offre » et « Demandes d'offres à commandes », respectivement.

Les termes « offrant(s) », « soumissionnaire(s) », et « entrepreneur(s) » utilisés aux présentes seront interprétés comme le terme « offrant(s) ».

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat (<http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

2006 (2013-06-01) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le texte du paragraphe 4 de la section 01 - Code de conduite et attestations - offre, du document 2006 susmentionné est remplacé par ce qui suit :

Les offrants doivent fournir, avec leur offre ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci, une liste complète de tous les individus qui sont actuellement administrateurs de l'offrant. Si la liste n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des offres, le Canada informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de fournir cette liste dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable. Les offrants doivent toujours fournir la liste des administrateurs avant l'émission d'une offre à commandes.

Le Canada peut, à tout moment, demander à l'offrant de fournir un formulaire de consentement dûment rempli et signé (Consentement la vérification de l'existence d'un casier judiciaire - PWGSC-TPSGC 229) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html>) pour toute personne inscrite sur la liste susmentionnée, et ce dans un délai précis. Le défaut de fournir le formulaire de consentement dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

Le texte du paragraphe 5 de la section 01 - Code de conduite et attestations - offre, du document 2006 susmentionné est remplacé par ce qui suit :

L'offrant doit diligemment tenir à jour la liste, en informant le Canada, par écrit, de tout changement survenant au cours de la période de validité de l'offre. Il doit également fournir au Canada les formulaires de consentement correspondants, au besoin. En outre, l'offrant devra diligemment tenir à jour la liste et fournir, au besoin, les formulaires de consentement au cours de la période de toute offre à commandes

découlant de la présente demande d'offres à commandes (DOC) ainsi que pour toutes commandes subséquentes à l'offre à commandes.

Le paragraphe 5.4 du document 2006, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours

Insérer : quatre-vingt-dix (90) jours

2. Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin de dénoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les offrants.

4. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur de l'Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre financière (une (1) copie papier) et une (1) copie électronique en format Excel en pièce jointe envoyée par courriel.

Section II : attestations (1 copie papier).

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les offrants à:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement. Le montant total de la taxe sur les produits et les services ou de la taxe sur la vente harmonisée doit être indiqué séparément, s'il y a lieu.

- .1 **Copie papier** : une (1) copie papier **doit être soumise** avant la date et l'heure indiquées à la page 1 de la demande d'offre permanente.
- .2 **Copie électronique** : en plus de la copie papier, TPSGC requiert des fournisseurs qu'ils envoient une copie électronique sous forme de fichier en format Excel, par courriel à l'adresse suivante: **kingston.procurement@pwgsc.gc.ca**

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Paiement par carte de crédit

Le Canada demande que les offrants complètent l'une des suivantes :

- a) () les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées :

VISA _____

Master Card _____

- b) () les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Section II: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

1.1 Évaluation technique

Chaque soumission reçue sera examinée pour déterminer si elle satisfait aux critères obligatoires 1.1.1. Les offres qui n'y satisferont pas seront jugées non conformes et rejetées d'emblée. Les offres qui satisfont aux critères obligatoires seront prises en considération pour l'étape de l'évaluation financière.

1.1.1 Critères techniques obligatoires

- (a) Tous les prix doivent être fermes et exprimés en dollars canadiens, destination FAB.

1.2 Évaluation financière

1.2.1 Une offre doit respecter les exigences de l'appel d'offres à commandes pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes. Canada émettra l'offre à commandes (s) sur une base FOB destination. Les offrants doivent fournir les prix FOB destination comme indiqué dans le document de la DOC et les réponses seront évaluées sur cette base. Chaque base d'un prix spécifique "A", "B", "C" ou "D" à laquelle l'initiateur répond, doit être rempli dans son intégralité. Bases de prix partiellement remplis seront jugés non conformes et seront rejetées d'emblée. Tous les prix doivent être exprimés par les unités d'émission

indiqués dans le document d'appel d'offres et ne doivent pas être modifié d'aucune façon. (Offrants n'ont pas à répondre à toutes les bases de tarification pour être conforme).

2. Méthode de sélection

2.1

Pour chaque base de prix «A», «B», «C» ou «D» à laquelle l'initiateur répond, le prix unitaire de l'initiateur dans sa réponse (s) à la DOC sera multiplié par les usages estimés applicables à parvenir à un articles prix prolongée. Le offrants Total pour l'ensemble sera la somme de tous les prix étendues pour que la base de tarification applicable. Canada a l'intention d'émettre l'offre à commandes (s) à l'initiateur compatible (s) avec le plus faible total global pour chaque base de tarification. Jusqu'à quatre (4) offres à commandes peuvent être émises pour couvrir tous les endroits identifiés dans la présente DOC. Sous réserve du respect des Attestations préalables à l'émission de l'offre à commandes (dans la partie 5), l'offre à commandes (s) sera émis.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'une offre à commandes soit émise, les offrants doivent fournir les attestations exigées. Le Canada déclarera une offre non recevable si les attestations exigées ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations faites par les offrants pendant la période d'évaluation des offres (avant l'émission de l'offre à commandes) et après l'émission de l'offre à commandes. Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les offrants respectent les attestations avant l'émission de l'offre à commandes. L'offre sera déclarée non recevable si on constate que l'offrant a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires du responsable de l'offre à commandes aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

1. Attestations pour le Code de conduite - Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes

1.1 Les offrants doivent fournir, avec leur offre ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci, une liste complète de tous les individus qui sont actuellement administrateurs de l'offrant. Si la liste n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des offres, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Les offrants doivent fournir la liste des administrateurs avant l'émission d'une offre à commandes. Le défaut de fournir cette liste dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

Le responsable de l'offre à commandes peut, à tout moment, demander à l'offrant de fournir un formulaire de consentement dûment rempli et signé (Consentement la vrification de lexistence dun casier judiciaire - PWGSC-TPSGC 229)

(<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html>) pour toute personne inscrite sur la liste susmentionnée, et ce dans un délai précis. Le défaut de fournir le formulaire de consentement dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

2. Attestations préalables à l'émission de l'offre à commandes

Les attestations énumérés ci-dessous devraient être remplies et fournies avec l'offre mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande du responsable de l'offre à commandes et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non Recevable.

2.1 Programme de contrats fédéraux - 200 000 \$ ou plus

1. En vertu du Programme de contrats fédéraux (PCF), certains fournisseurs, y compris un fournisseur qui est membre d'une coentreprise, soumissionnant pour des contrats du gouvernement fédéral d'une valeur de 200 000 \$ ou plus (incluant toutes les taxes applicables) doivent s'engager officiellement à mettre en oeuvre un programme d'équité en matière d'emploi. Il s'agit d'une condition préalable à l'émission d'une offre à commandes. Si l'offrant, ou, si l'offrant est une coentreprise et qu'un membre de la coentreprise, est assujéti au PCF, la preuve de son engagement doit être fournie avant l'émission de l'offre à commandes.

Les fournisseurs qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement au-delà du seuil prévu par le Règlement sur les marchés de l'État pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDC a constaté leur non conformité ou parce qu'ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif de moins de 100 employés. Toute offre présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une offre présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

2. Si l'offrant n'est pas visé par les exceptions énumérées aux paragraphes 3.a) ou b) ci-dessous, ou qu'il n'a pas de numéro d'attestation valide confirmant son adhésion au PCF, il doit télécopier (819-953-8768) un exemplaire signé du formulaire LAB 1168, Attestation d'engagement pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi, à la Direction générale du travail de RHDC.

3. L'offrant, ou, si l'offrant est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF : L'offrant ou le membre de la coentreprise :

a) () n'est pas assujéti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés à temps plein ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada;

b) () n'est pas assujéti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la Loi sur l'quit en matire d'emploi, L.C. 1995, ch. 44;

c) () est assujéti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de 100 employés ou plus à temps plein ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDC (puisque'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus). Dans ce cas, une attestation d'engagement dûment signée est jointe;

d) () est assujéti au PCF et possède un numéro d'attestation valide, à savoir le numéro : _____ (c.-à-d. qu'il n'a pas été déclaré entrepreneur non admissible par RHDC).

Des renseignements supplémentaires sur le PCF sont offerts sur le site Web de RHDC.

2.2 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

PARTIE 6 -

F1006D EXIGENCE RELATIVE À LA SÉCURITÉ POUR LES FOURNISSEURS CANADIENS : Numéro de dossier de TPSGC W0125-12K234

1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
2. Les membres du personnel de l'entrepreneur qui doivent accéder à un ou des lieux de travail sensibles doivent **être citoyens canadiens** et TOUS détenir une COTE DE FIABILITÉ valide, octroyée ou approuvée par la DSIC/TPSGC. D'ici à ce que la cote de sécurité de l'entrepreneur/offrant ait été jugée satisfaisante par la Direction de la sécurité industrielle canadienne de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, le personnel de l'entrepreneur/soumissionnaire **NE PEUT PAS** pénétrer sur les lieux où ces renseignements ou ces biens sont entreposés sans être accompagné par une escorte fournie par le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont réalisés.
3. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
04. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions des documents suivants :
 - (a) Liste de contrôle des exigences en matière de sécurité (ci-joint à l'annexe « E »);
 - (b) Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition).

2.2 Exigence du Service correctionnel du Canada en matière de sécurité

L'entrepreneur et ses employés doivent se soumettre à une vérification des antécédents du CIPC ou être escortés jusqu'à ce que la vérification soit effectuée.

PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre

- 1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément à l'énoncé des travaux reproduit à l'annexe « A ».

2. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat (<http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

2.1 Conditions générales

2005 (2012-11-19), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

Le texte du paragraphe 4 de la section 11 - Code de conduite et attestations - Offre à commandes, du document 2005 susmentionné est remplacé par ce qui suit :

Pendant toute la durée de l'offre à commandes ainsi que pour toutes commandes subséquentes à l'offre à commandes, l'offrant doit diligemment tenir à jour la liste des noms de tous les individus qui sont administrateurs de l'offrant et envoyer un avis écrit au responsable de l'offre à commandes chaque fois qu'il y a un changement d'administrateur. A la demande du Canada, l'offrant doit également fournir les formulaires de consentement correspondants.

2.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre les achats payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe « B ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « NÉANT ».

Les données doivent être présentées tous les « trimestres » au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

1st quarter: 1 décembre au février 28;
2nd quarter: mars 1 au mai 30;
3rd quarter: juin 1 au août 31;
4th quarter: septembre 1 au novembre 30.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les cinq (5) jours civils suivant la fin de la période de référence.

3. Durée de l'offre à commandes

3.1 Période de l'offre à commandes

Les périodes de passation des commandes subséquentes à l'offre à commande sont les suivantes:

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

E6TOR-12RM23/A

kin900

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E6TOR-12RM23

KIN-2-38276

Anee 1: 1 février, 2013 au 31 janvier, 2014

Anee 2: 1 février, 2014 au 31 janvier, 2015

4. Responsables

4.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom: Chris Emmons
Titre: Agent d'approvisionnement
Direction: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Adresse: 86, rue Clarence, 2ième étage
Kingston, ON
K7L 1X3
Téléphone: 613-545-8083
Télécopieur: 613-545-8067
Courriel: chris.emmons@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

4.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____
Télécopieur : ____ - ____ - _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

4.3 Représentant de l'offrant

Nom et numéro de téléphone des personnes responsables des services suivants : à remplir par le fournisseur

Demandes de renseignements générales

Nom: _____
Téléphone: _____
Télécopieur: _____
Courriel: _____

Suivi de la livraison

Nom: _____
Téléphone: _____

Télécopieur: _____

Courriel: _____

5. Utilisateurs désignés

L'utilisateur autorisé à placer des commandes dans le cadre de l'offre à commandes est le MDN, BFC Kingston.

6. Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes ou un document électronique.

7. Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 25,000.00\$ (taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée incluse).

8. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2012-11-19), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales 2029 (2012-11-19), Conditions générales - biens ou services (faible valeur);
- e) l'Annexe « A », Besoin;
- f) l'Annexe « B », Base de paiement;
- g) l'offre de l'offrant en date du _____.

9. Attestations

9.1 Conformité

Le respect des attestations fournies par l'offrant est une condition d'émission de l'offre à commandes et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au delà de la période de l'offre à commandes. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour défaut et de mettre de côté l'offre à commandes.

10. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur _____ (insérer la loi de la province ou du territoire précisée par l'offrant dans son offre, s'il y a lieu) et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

11. Clauses du guide des CCUA

M3060C (2008-05-12) Attestation du contenu canadien

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

1. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

2. Clauses et conditions uniformisées**2.1 Conditions générales**

2029 (2012-11-19), Conditions générales - biens ou services (faible valeur) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 12 « Intérêt sur les comptes en souffrance » des conditions générales 2029 - biens ou services (marchés de faible valeur) ne s'appliquera pas aux paiements effectués par carte de crédit au point de vente.

2.2 Clauses du guide des CUA

B2005C	Poisson - estampillage de la qualité	2007-05-25
B3003C	Catégorie de viande	2007-05-25
D0014C	Livraison de produits réfrigérés ou congelés	2007-11-30
D3007C	Inspection et estampillage	2007-11-30
D5311C	Droit d'accès et inspection de la viande	2007-11-30

3. Durée du contrat**3.1 Date de livraison**

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

4. Paiement**4.1 Base de paiement**

(a). La base de paiement jointe aux présentes (annexe B) sera utilisée pour établir le prix de toute commande subséquente passée dans le cadre de la présente offre à commandes.

(b). Si l'offrant s'acquitte de manière satisfaisante de toutes ses obligations dans le cadre de la commande subséquente, il sera payé le prix ferme mentionné dans la commande subséquente, calculé conformément à l'annexe B, auquel s'ajoutera la taxe de vente harmonisée (TVH), le cas échéant.

4.2 Limite de prix

Clause du guide des CUA C6000C (2011-05-16), Limite de prix

4.3 Paiements multiples

H1001C (2008/05/12) Paiements multiples

4.4 Paiement par carte de crédit

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : _____ et _____.

5. Instructions pour la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Annexe "A"

1- NONC DES TRAVAUX - BFC KINGSTON , BFC TRENTON, CORCAN

La fourniture de nouvelles bouteilles, cartouches ou de nouveaux extincteurs d'incendie ne sera pas compris dans la presente offre commandes.

moins d'indication contraire, ces articles reus vides doivent tre retourns vides.

moins d'indication contraire, la poudre chimique comprise dans les extincteurs d'incendie lors de la rception doit tre rutilise lors du remplissage des extincteurs.

Le prix visant le remplissage des extincteurs d'incendie poudre chimique ne doit pas comprendre la poudre chimique; elle doit tre indique en tant qu'lment distinct. Le prix visant le remplissage de toute autre bouteille, cartouches ou tout autre extincteurs d'incendie doivent comprendre les matriaux requis pour remplir le contenant.

Les essais hydrostatiques doivent comprendre les essais de schage et de fuite du contenant.

Section A : Porte gnrale des travaux

1. Porte des travaux
a. Gnralits

Les travaux prvus dans le cadre de ce contrat comprennent le remplissage et l'entretien des extincteurs l'azote, eau pression permanente et au CO2, des bouteilles d'air et de gaz comprim et des cartouches d'azote.

b. Travaux compris

a. Le remplissage et l'entretien des extincteurs l'azote, eau pression permanente et au CO2, comme prescrit et/ou indiqu.

b. La fourniture des parties requises pour entretenir les extincteurs de la caserne des pompiers de la 8e Escadre.

2. Accs

Le dplacement du matriel destination et en provenance de l'escadre et de la caserne de pompiers est assujettie l'approbation du commandant de l'escadre.

Section B : Extincteurs d'incendie, bouteille d'air comprim, cartouche d'azote et bouteilles gaz comprim

1. Lieu des travaux

Les travaux dcrits dans le prsent devis portent sur les extincteurs d'incendie portables situs dans divers btiments et endroits la 8e Escadre Trenton et la BFC Kingston.

2. Matriel

4210-21-904-1381	Extincteur Purple K basse temprature (20 lbs)
4210-21-871-9134	Extincteur ABC basse temprature (5 lbs)
4210-21-327-0997	Extincteur eau, pression permanente (2,5 gallons)
4210-21-871-9135	Extincteur eau, pression permanente (2,5 gallons)
4210-21-798-3450	Extincteur Purple K basse temprature (30 lbs)
4210-21-583-0342	Extincteur dioxyde de carbone (15 lbs)
4210-21-856-9084	Extincteur Purple K basse temprature (5 lbs)
4210-21-806-4192	Bouteille d'azote (400 pi3)
4240-21-877-2381	Bouteille d'air comprim (45 pi3)

3. Accs au site

a. Les dplacements dans l'escadre sont assujettis aux restrictions imposes par le commandant de l'escadre et le chef du service des incendies de l'Escadre.

b. Tout ramassage ou dbarquement devra tre prcd d'un dlai de pravis de 48 heures.

4. Travaux compris

Les travaux comprennent toute la fourniture de la main-d'œuvre, des matériaux et du matériel requis pour effectuer les travaux d'entretien décrits ci-dessous des extincteurs portatifs. L'Entrepreneur doit :

- a. prévoir le transport lié au ramassage et la livraison destination et en provenance du site;
- b. effectuer le remplissage, les essais d'anchit, les essais hydrauliques, les réparations et les modifications;
- c. fournir toutes les étiquettes autocollantes du SIMDUT;
- d. fournir les bouchons d'expédition requis pour les cartouches et les bouteilles;
- e. fournir toutes les pièces requises pour effectuer l'entretien de la caserne de pompier de l'escadre.

5. Appels de service

- a. L'Entrepreneur doit fournir des services d'urgence, sur demande des services des incendies dans les vingt-quatre (24) heures suivant l'avis.
- b. L'Entrepreneur doit donner aux services des incendies un numéro de téléphone auquel il (ou son représentant) pourra être joint en tout temps.

6. Matériaux

- a. Les matériaux et pièces fournis par l'Entrepreneur doivent être de qualité égale ceux existants ou selon les recommandations du fabricant du matériel.
- b. Aucun matériel appartenant au MDN ne sera enlevé du service des incendies sans le consentement du chef des pompiers de l'Escadre ou de son représentant.

7. Propreté

Tout le matériel retourné par l'Entrepreneur devra être nettoyé et en bon état de marche. Seul le matériel qui échoue les essais sera accepté sans être nettoyé.

Annexe B

BASE DE PAIEMENT

BASE DE PRIX A : BFC TRENTON, Astra (Ontario) Canada

Article :	Description :	U/I	Qté ann. est.	An 1 Prix unit. :	An 2 Prix unit. :
<u>CARTOUCHES/BOUTEILLES</u>					
1.	4210 21 853 0456 Dioxyde de carbone 8-1/4 oz				
A.	Recharge pour la cartouche susmentionnée	chq.	100	___ \$ chq.	___ \$ chq.
2.	4210 21 806 4192 Azote 400 pi ³				
A.	Test hydrostatique de la bouteille susmentionnée	chq.	40	___ \$ chq.	___ \$ chq.
B.	Recharge pour la bouteille susmentionnée	chq.	40	___ \$ chq.	___ \$ chq.
3.	4240 21 877 2381 Air comprimé 45 pi ³				

A. Test hydrostatique de la bouteille susmentionnée chq. 61 ___ \$ chq. ___ \$ chq.

EXTINCTEURS

4. 4210 00 327 0997

À eau à pression permanente 2 gal.

A. Test hydrostatique de l'extincteur susmentionné chq. 504 ___ \$ chq. ___ \$ chq.

5. 4210 21 871 9135

À eau à pression permanente 2,5 gal.

A. Test hydrostatique de l'extincteur susmentionné chq. 65 ___ \$ chq. ___ \$ chq.

6. À dioxyde de carbone 5 livres

A. Test hydrostatique de l'extincteur susmentionné chq. 225 ___ \$ chq. ___ \$ chq.

B. Recharge pour l'extincteur susmentionné chq. 225 ___ \$ chq. ___ \$ chq.

7. 4210 21 583 0342

À dioxyde de carbone 15 livres

A. Test hydrostatique de l'extincteur susmentionné chq. 225 ___ \$ chq. ___ \$ chq.

B. Recharge pour l'extincteur susmentionné chq. 225 ___ \$ chq. ___ \$ chq.

Article :	Description :	U/I	Qté ann. est.	An 1 Prix unit. :	An 2 Prix unit. :
-----------	---------------	-----	---------------------	-------------------------	-------------------------

EXTINCTEURS À POUDRE POUR FEUX SPÉCIAUX

8. 4210 21 871 9134 ABC,

(5 livres environ) 2,2 kg

A. Test hydrostatique pour l'extincteur susmentionné chq. 10 ___ \$ chq. ___ \$ chq.

B. Main-d'œuvre pour recharger l'extincteur susmentionné chq. 10 ___ \$ chq. ___ \$ chq.

C. Produit sec pour recharger l'extincteur susmentionné kg 20 ___ \$/kg ___ \$/kg

9. 4240 21 880 5128

Lithium-X pour feux spéciaux 30 livres

A. Test hydrostatique pour l'extincteur susmentionné	chq.	8	_____ \$ chq.	_____ \$ chq.
B. Main-d'œuvre pour recharger l'extincteur susmentionné	chq.	8	_____ \$ chq.	_____ \$ chq.
C. Produit sec pour recharger l'extincteur susmentionné	kg	100	_____ \$/kg	_____ \$/kg

10. 4210 21 583 0378

Chlorure de sodium 14 kg

A. Test hydrostatique pour l'extincteur susmentionné	chq.	12	_____ \$ chq.	_____ \$ chq.
B. Main-d'œuvre pour recharger l'extincteur susmentionné	chq.	12	_____ \$ chq.	_____ \$ chq.
C. Produit sec pour recharger l'extincteur susmentionné	kg	20	_____ \$/kg	_____ \$/kg

Qté An 1 An 2

Article :	Description :	U/I	ann. est.	Prix unit. :	Prix unit. :
------------------	----------------------	------------	----------------------	-------------------------	-------------------------

11. 4210 21 856 9084

Bicarbonate de potassium, faible température 5 livres

A. Test hydrostatique pour l'extincteur susmentionné	chq.	215	_____ \$ chq.	_____ \$ chq.
B. Main-d'œuvre pour recharger l'extincteur susmentionné	chq.	10	_____ \$ chq.	_____ \$ chq.
C. Produit sec pour recharger l'extincteur susmentionné	kg	20	_____ \$/kg	_____ \$/kg

12. 4210 21 856 8346

Bicarbonate de potassium, basse température 9 kg

A. Test hydrostatique pour l'extincteur susmentionné	chq.	20	_____ \$ chq.	_____ \$ chq.
B. Main-d'œuvre pour recharger l'extincteur susmentionné	chq.	10	_____ \$ chq.	_____ \$ chq.
C. Produit sec pour recharger l'extincteur susmentionné	kg	20	_____ \$/kg	_____ \$/kg

13. 4210 21 904 1381

Bicarbonate de potassium, basse température 20 livres

A. Test hydrostatique pour	chq.	60	_____ \$ chq.	_____ \$ chq.
----------------------------	------	----	---------------	---------------

- l'extincteur susmentionné
- B. Main-d'œuvre pour recharger l'extincteur susmentionné chq. 60 ____ \$ chq. ____ \$ chq.
- C. Produit sec pour recharger l'extincteur susmentionné kg 100 ____ \$/kg ____ \$/kg

14. Unité sur roues

Bicarbonate de potassium, basse température 25 livres

- A. Test hydrostatique pour l'extincteur susmentionné chq. 20 ____ \$ chq. ____ \$ chq.
- B. Main-d'œuvre pour recharger l'extincteur susmentionné chq. 20 ____ \$ chq. ____ \$ chq.
- C. Produit sec pour recharger l'extincteur susmentionné kg 100 ____ \$/kg ____ \$/kg

15. 4210 21 798 3450

Bicarbonate de potassium, basse température 30 livres

- A. Test hydrostatique pour l'extincteur susmentionné chq. 45 ____ \$ chq. ____ \$ chq.
- B. Main-d'œuvre pour recharger l'extincteur susmentionné chq. 45 ____ \$ chq. ____ \$ chq.
- C. Produit sec pour recharger l'extincteur susmentionné kg 100 ____ \$/kg ____ \$/kg

16. Le matériel et les pièces de rechange, ainsi que tous les autres articles disponibles et non listés dans PRIX DE BASE A, qui ne sont pas de distribution gratuite et non disponibles dans le cadre d'autres appels d'offres, seront fournis à l'entrepreneur au prix sur place plus un supplément, qui doit comprendre tous les coûts de facturation, de transport, de change, de douanes et de courtage. La TVH en sus sera de 13 %.

UTILISATION estimée : 4 000,00 \$ par année fois 2 ans (total de 8 000,00\$).

- A. An 1 : 4 000,00 \$ Supplément de ____ %
- B. An 2 : 4 000,00 \$ Supplément de ____ %

BASE DE PRIX B : BFC KINGSTON, Kingston (Ontario) Canada

Article :	Description :	U/I	Qté ann. est.	An 1 Prix unit. :	An 2 Prix unit. :
<u>CARTOUCHES/BOUTEILLES</u>					
1.	4210 21 853 0456 Dioxyde de carbone 8-1/4 oz				
A.	Recharge pour la cartouche susmentionnée	chq.	100	___ \$ chq.	___ \$ chq.
2.	4210 21 806 4192 Azote 400 pi ³				
A.	Test hydrostatique de la bouteille susmentionnée	chq.	40	___ \$ chq.	___ \$ chq.
B.	Recharge pour la bouteille susmentionnée	chq.	40	___ \$ chq.	___ \$ chq.
3.	4240 21 877 2381 Air comprimé 45 pi ³				
A.	Test hydrostatique de la bouteille susmentionnée	chq.	61	___ \$ chq.	___ \$ chq.

EXTINCTEURS

4. 4210 00 327 0997
À eau à pression permanente 2 gal.

A. Test hydrostatique de l'extincteur susmentionné chq. 504 ___ \$ chq. ___ \$ chq.

5. 4210 21 871 9135

À eau à pression permanente 2,5 gal.

A. Test hydrostatique de l'extincteur susmentionné chq. 65 ___ \$ chq. ___ \$ chq.

6. À dioxyde de carbone 5 livres

A. Test hydrostatique de l'extincteur susmentionné chq. 225 ___ \$ chq. ___ \$ chq.

B. Recharge pour l'extincteur susmentionné chq. 225 ___ \$ chq. ___ \$ chq.

7. 4210 21 583 0342

À dioxyde de carbone 15 livres

A. Test hydrostatique de l'extincteur susmentionné chq. 225 ___ \$ chq. ___ \$ chq.

B. Recharge pour l'extincteur susmentionné chq. 225 ___ \$ chq. ___ \$ chq.

Article :	Description :	U/I	Qté ann. est.	An 1 Prix unit. :	An 2 Prix unit. :
-----------	---------------	-----	---------------------	-------------------------	-------------------------

EXTINCTEURS À POUDRE POUR FEUX SPÉCIAUX

8. 4210 21 871 9134 ABC,

(5 livres environ) 2,2 kg

A. Test hydrostatique pour l'extincteur susmentionné chq. 10 ___ \$ chq. ___ \$ chq.

B. Main-d'œuvre pour recharger l'extincteur susmentionné chq. 10 ___ \$ chq. ___ \$ chq.

C. Produit sec pour recharger l'extincteur susmentionné kg 20 ___ \$/kg ___ \$/kg

9. 4240 21 880 5128

Lithium-X pour feux spéciaux 30 livres

A. Test hydrostatique pour l'extincteur susmentionné chq. 8 ___ \$ chq. ___ \$ chq.

B. Main-d'œuvre pour recharger l'extincteur susmentionné chq. 8 ___ \$ chq. ___ \$ chq.

C. Produit sec pour recharger l'extincteur susmentionné kg 100 ___ \$/kg ___ \$/kg

10. 4210 21 583 0378

Chlorure de sodium 14 kg

A. Test hydrostatique pour l'extincteur susmentionné	chq.	12	_____ \$	chq.	_____ \$	chq.
B. Main-d'œuvre pour recharger l'extincteur susmentionné	chq.	12	_____ \$	chq.	_____ \$	chq.
C. Produit sec pour recharger l'extincteur susmentionné	kg	20	_____ \$/kg		_____ \$/kg	

11. 4210 21 856 9084

Bicarbonate de potassium, faible température 5 livres

A. Test hydrostatique pour l'extincteur susmentionné	chq.	215	_____ \$	chq.	_____ \$	chq.
B. Main-d'œuvre pour recharger						

Article :	Description :	U/I	Qté ann. est.	An 1 Prix unit. :	An 2 Prix unit. :
	l'extincteur susmentionné	chq.	10	_____ \$	chq. _____ \$

C. Produit sec pour recharger l'extincteur susmentionné	kg	20	_____ \$/kg		_____ \$/kg
---	----	----	-------------	--	-------------

12. 4210 21 856 8346

Bicarbonate de potassium, basse température 9 kg

A. Test hydrostatique pour l'extincteur susmentionné	chq.	20	_____ \$	chq.	_____ \$	chq.
B. Main-d'œuvre pour recharger l'extincteur susmentionné	chq.	10	_____ \$	chq.	_____ \$	chq.
C. Produit sec pour recharger l'extincteur susmentionné	kg	20	_____ \$/kg		_____ \$/kg	

13. 4210 21 904 1381

Bicarbonate de potassium, basse température 20 livres

A. Test hydrostatique pour l'extincteur susmentionné	chq.	60	_____ \$	chq.	_____ \$	chq.
B. Main-d'œuvre pour recharger l'extincteur susmentionné	chq.	60	_____ \$	chq.	_____ \$	chq.
C. Produit sec pour recharger l'extincteur susmentionné	kg	100	_____ \$/kg		_____ \$/kg	

14. Unité sur roues

Bicarbonate de potassium, basse température 25 livres

- A. Test hydrostatique pour l'extincteur susmentionné chq. 20 _____ \$ chq. _____ \$ chq.
- B. Main-d'œuvre pour recharger l'extincteur susmentionné chq. 20 _____ \$ chq. _____ \$ chq.
- C. Produit sec pour recharger l'extincteur susmentionné kg 100 _____ \$/kg _____ \$/kg

15. 4210 21 798 3450

Bicarbonate de potassium, basse température 30 livres

- A. Test hydrostatique pour l'extincteur susmentionné chq. 45 _____ \$ chq. _____ \$ chq.
- B. Main-d'œuvre pour recharger l'extincteur susmentionné chq. 45 _____ \$ chq. _____ \$ chq.
- C. Produit sec pour recharger l'extincteur susmentionné kg 100 _____ \$/kg _____ \$/kg

APPELS DE SERVICE

16. Le matériel et les pièces de rechange, ainsi que tous les autres articles disponibles et non listés dans PRIX DE BASE A, qui ne sont pas de distribution gratuite et non disponibles dans le cadre d'autres appels d'offres, seront fournis à l'entrepreneur au prix sur place plus un supplément, qui doit comprendre tous les coûts de facturation, de transport, de change, de douanes et de courtage. La TVH en sus sera de 13 %.

UTILISATION estimée : 4 000,00 \$ par année fois 2 ans (total de 8 000,00\$).

- A. An 1 : 4 000,00 \$ Supplément de _____ %
- B. An 2 : 4 000,00 \$ Supplément de _____ %

Solicitation No. - N° de l'invitation

E6TOR-12RM23/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E6TOR-12RM23

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

KIN-2-38276

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin900

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

BASE DE PRIX C, BFC NORTH BAY

Item:	Description:	U/I	Est. Usage	Année 1	Année 2
				Prix par inspection:	Prix Par inspection
1.	Transair 10 minutes breathing Apparatus	each	38	\$ _____	\$ _____
2.	Breathable Air Compressor: CompAir Mako - Model BAM 07H3	each	1	\$ _____	\$ _____
3.	RPP tester: N-95 Companion Model 8095	each	1	\$ _____	\$ _____
4.	RPP Fit Test Machine Porta-Count Plus	each	1	\$ _____	\$ _____
5.	Multi Gas Detector Altair 4X	each	1	\$ _____	\$ _____

Solicitation No. - N° de l'invitation

E6TOR-12RM23/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E6TOR-12RM23

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

KIN-2-38276

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin900

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

6. Scott Air Pack – 752216	each	1	\$ _____	\$ _____
7. Scott Air bottles TC-3ALM153	each	1	\$ _____	\$ _____
8. MSA Tri Guard Gas Monitor (CO2) Serial #D12-4031930-10-001	each	1	\$ _____	\$ _____

Extinguishers

9. 2 ½ lbs ABC Dry Chemical	each	2	\$ _____	\$ _____
10. 5 lbs ABC Dry Chemical	each	52	\$ _____	\$ _____

Item#	Description:	U/I	Est. Usage	Année 1 Prix par inspection:	Année 2 Prix par inspection
11.	10 lbs ABC Dry Chemical	each	19	\$ _____	\$ _____
12.	20 lbs ABC Dry Chemical	each	34	\$ _____	\$ _____
13.	5 Lbs Dry Chemical	each	31	\$ _____	\$ _____
14.	20 Lbs Dry Chemical Low Temp		38	\$ _____	\$ _____
15.	30 Lbs Dry Chemical Low Temp		14	\$ _____	\$ _____
16.	125 Lbs Dry Chemical Low Temp		2	\$ _____	\$ _____
17.	5 Lbs CO ²	each	6	\$ _____	\$ _____
18.	10 lbs CO ²	each	2	\$ _____	\$ _____
19.	15 Lbs CO ²	each	93	\$ _____	\$ _____

Solicitation No. - N° de l'invitation

E6TOR-12RM23/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E6TOR-12RM23

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

KIN-2-38276

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin900

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

20. Pressurized Water	each	193	\$ _____	\$ _____
21. K-Type	each	3	\$ _____	\$ _____

Cuisine inventaire

1.	Bldg #14 Cuisine - Hotte de l'ilot du cuiseur: RG2.5 gal	2	\$ _____	\$ _____
2.	Bldg #14 Cuisine - Back Wall Hood: RG 2.5 gal	1	\$ _____	\$ _____
3.	Bldg #14 Cuisine- Hotte du grill: RG 2.5 gal	1	\$ _____	\$ _____
4.	Bldg #14 Cuisine- Boulangerie: RG 2.5 gal	1	\$ _____	\$ _____
5.	Bldg #15 - Remorque: Kidde	1	\$ _____	\$ _____
6.	Bldg #16 - Conteneur de stockage r: Kidde	1	\$ _____	\$ _____

**PRICING BASIS "D": Service correctionnel du Canada
and Area, Kingston, Ontario, Canada:**

Item	DESCRIPTION	Unit Of Issue	Est. Usage	Year #1 Unit Price	Year #2 Unit Price
1.	Kitchen Hoods - Fire Suppression System Inspection	Per. Insp.	21	\$_____/ Insp.	\$_____/ Insp.
2	FIRE EXTINGUISHERS - CARBON DIOXIDE	Ea. Ea.	1		
3. a)	<u>C02 Type - 2 lbs</u> Hydrostatic test	Ea.	1	\$_____/Ea.	\$_____/Ea.
b)	Recharge (including labour)	Ea.	1	\$_____/Ea.	\$_____/Ea.
4. a)	<u>C02 Type - 2.5 lbs</u> Hydrostatic test	Ea.	1	\$_____/Ea.	\$_____/Ea.
b)	Recharge	Ea.	6	\$_____/Ea.	\$_____/Ea.
5. a)	<u>C02 Type - 5 lbs</u> Hydrostatic test	Ea.	2	\$_____/Ea.	\$_____/Ea.
b)	Recharge (including labour)	Ea.	12	\$_____/Ea.	\$_____/Ea.
6. a)	<u>C02 Type - 10 lbs</u> Hydrostatic test	Ea.	12	\$_____/Ea.	\$_____/Ea.
b)	Recharge (including labour)	Ea.	58	\$_____/Ea.	\$_____/Ea.

7	FIRE EXTINGUISHERS - CARBON DIOXIDE	Ea.	Est. Usage	Year #1 Unit Price	Year #2 Unit Price
8.	<u>C02 Type - 20 lbs</u>				
a)	Hydrostatic test	Ea.	12	\$_____/Ea.	\$_____/Ea.
b)	Recharge (including labour)		61	\$_____/Ea.	\$_____/Ea.
9.	<u>C02 Type - 25 lbs</u>				
a)	Hydrostatic test	Ea.	1	\$_____/Ea.	\$_____/Ea.
b)	Recharge (including labour)		4	\$_____/Ea.	\$_____/Ea.

	DRY CHEMICAL EXTINGUISHER				
10.	Cartridge Type - 20 lbs Pressurize/recharging of cartridge and powder	Ea.		\$_____/Ea.	\$_____/Ea.
11	Cartridge Type - 30 lbs Pressurize/recharging of cartridge and powder	Ea.		\$_____/Ea.	\$_____/Ea.

	DRY CHEMICAL EXTINGUISHER	Unit of Issue	Est. Usage	Anee #1 Prix	Anee#2 Prix
12.	ABC & BC: Non-Cartridge Type - 2.5 lbs				
a)	Hydrostatic test	chaque	1	\$____/Ea.	\$____/Ea.
b)	Labour & Dry Chemical to recharge above extinguisher	chaque	1	\$____/Ea.	\$____/Ea.
13.	ABC & BC: Non-Cartridge Type - 5 lbs				
a)	Hydrostatic test	chaque	1	\$____/Ea.	\$____/Ea.
b)	Labour & Dry Chemical to recharge above extinguisher	chaque	1	\$____/Ea.	\$____/Ea.
14.	ABC & BC: Non-Cartridge Type - 10 lbs				
a)	Hydrostatic test	chaque	14	\$____/Ea.	\$____/Ea.
b)	Labour & Dry Chemical to recharge above extinguisher	chaque	71	\$____/Ea.	\$____/Ea.
15.	ABC & BC: Non-Cartridge Type - 20 lbs				
a)	Hydrostatic test above extinguisher	chaque	18	\$____/Ea.	\$____/Ea.
b)	Labour & Dry Chemical to recharge above extinguisher	chaque	92	\$____/Ea.	\$____/Ea.
16.	ABC & BC: Non-Cartridge Type - 30 lbs				
a)	Hydrostatic test	chaque	2	\$____/Ea.	\$____/Ea.
b)	Labour & Dry Chemical to recharge above extinguisher	chaque	8	\$____/Ea.	\$____/Ea.
17.	<u>Pressurized Water Fire</u>	U/I	Est. Usage:	Anee 1	Anee 2

	<u>Extinguishers (Type A)</u> Hydrostatic test			Prix: \$ _____ ea.	Prix: \$ _____ /ea.
18.	<u>Self Contained Breathing Apparatus (SCBA)</u> Incl. MSA Prem-aire SAR System c/w 5 min. fully wounded 3000psig composite egress cylinder	chaque	269	\$ _____ ea.	\$ _____ ea.
a)	Flow Testing	chaque	54	\$ _____ ea.	\$ _____ ea
b)	Hydrostatic test	chaque	269	\$ _____ ea.	\$ _____ ea
c)	Breathing Air recharge	chaque			
19.	<u>Low Temperature Purple K Extinguishers</u> Hydrostatic test	chaque	1	\$ _____ ea	\$ _____ /ea.
a)	Labour & Dry Chemical to recharge above extinguisher	chaque	3	\$ _____ ea	\$ _____ /ea.
b)					
20.	<u>Low Temperature ABC Extinguishers 20lbs or 30lbs</u> Hydrostatic test	chaque	257	\$ _____ ea.	\$ _____ ea.
a)	Labour & Dry Chemical to recharge above extinguisher				
b)					
21.	<u>Foam Hand Held Extinguishers</u> 10lbs or 20lb Hydrostatic test	chaque	1	\$ _____ ea	\$ _____ /ea.
a)	Labour & Dry Chemical to recharge above extinguisher	chaque	6	\$ _____ ea.	\$ _____ /ea.
b)					
22.	<u>Fire Hoses - Flat and Reel Type Various Sizes</u> Pressure Test	chaque	80	\$ _____ ea	\$ _____ ea

**PRICING BASIS "D": Service correctionnel du Canada
 WARKWORTH INSTITUTION, Ontario, Canada:**

FIRE EXTINGUISHERS - le dioxyde de carbone

		Unit of Issue	Est Usage	Year 1 Unit Price:	Year 2 Unit Price:
1.	<u>C02 Type - 10 lbs</u>	chaque	1	\$ _____/Ea.	\$ _____/Ea.
a)	Hydrostatic test				
b)	Recharge (including labour)		1.	\$ _____/Ea.	\$ _____/Ea.
2.	<u>C02 Type - 13 lbs</u>	chaque	1	\$ _____/Ea.	\$ _____/Ea.
a)	Hydrostatic test		1		
b)	Recharge (including labour)			\$ _____/Ea.	\$ _____/Ea.
		chaque			
3.	<u>C02 Type - 20 lbs</u>	chaque	1	\$ _____/Ea.	\$ _____/Ea.
a)	Hydrostatic test				
b)	Recharge (including labour)		3	\$ _____/Ea.	\$ _____/Ea.
4.	<u>C02 Type - 25 lbs</u>			\$ _____/Ea.	\$ _____/Ea.
a)	Hydrostatic test				
b)	Recharge (including labour)			\$ _____/Ea.	\$ _____/Ea.
5.	<u>C02 Type - 75 lbs</u>	chaque	8	\$ _____/Ea.	\$ _____/Ea.
a)	Hydrostatic test				
b)	Recharge (including labour)			\$ _____/Ea.	\$ _____/Ea.

		U/I		Est. Usage.	Anee 1 Prix Unitaire	Anee 2 Prix Unitaire:
DRY CHEMICAL EXTINGUISHER						
6.	ABC & BC: Non-Cartridge Type - 5 lbs	chaque				
a)			20	\$ _____/Ea.	\$ _____/Ea.	
b)	Hydrostatic test					
	Labour & Dry Chemical to recharge above extinguisher	chaque	98	\$ _____/Ea.	\$ _____/Ea.	
7.	ABC & BC: Non-Cartridge Type - 10 lbs	chaque				
a)			2	\$ _____/Ea.	\$ _____/Ea.	
b)	Hydrostatic test					
	Labour & Dry Chemical to recharge above extinguisher	chaque	9	\$ _____/Ea.	\$ _____/Ea.	
8.	ABC & BC: Non-Cartridge Type - 15 lbs	chaque				
a)			2	\$ _____/Ea.	\$ _____/Ea.	
b)	Hydrostatic test above extinguisher					
	Labour & Dry Chemical to recharge above extinguisher	chaque	8	\$ _____/Ea.	\$ _____/Ea.	
9.	ABC & BC: Non-Cartridge Type - 20 lbs	chaque				
a)			27	\$ _____/Ea.	\$ _____/Ea.	
b)	Hydrostatic test					
	Labour & Dry Chemical to recharge above extinguisher	chaque	134	\$ _____/Ea.	\$ _____/Ea.	
10	<u>Pressurized Water Fire Extinguishers (Type A)</u> Hydrostatic test	chaque	257	\$ _____/ Ea.	\$ _____/ Ea.	

**PRICING BASIS "E": Service correctionnel du Canada
, BEAVER CREEK AND FENBROOK INSTITUTIONS, Ontario, Canada:**

		Est. Yearly Usage	Unit of Issue	Year #1 Unit Price	Year #2 Unit Price
1.	FIRE EXTINGUISHERS - CARBON DIOXIDE:				
a)	<u>C02 Type - 10 lbs</u> Hydrostatic test	2	Each	\$_____/Ea.	\$_____/Ea.
b)	Recharge (including labour)	8	Each	\$_____/Ea.	\$_____/Ea.
2.	<u>C02 Type - 20 lbs</u>				
a)	Hydrostatic test	1	Each	\$_____/Ea.	\$_____/Ea.
b)	Recharge (including labour)	1	Each	\$_____/Ea.	\$_____/Ea.

DRY CHEMICAL EXTINGUISHER:

3.	ABC & BC: Non-Cartridge Type - 2. 5 lbs				
a)	Hydrostatic test	9	Each	\$_____/Ea.	\$_____/Ea.
b)	Labour & Dry Chemical to recharge above extinguisher	47	Each	\$_____/Ea.	\$_____/Ea.
4.	ABC & BC: Non-Cartridge Type - 5 lbs				
a)	Hydrostatic test	10	Each	\$_____/Ea.	\$_____/Ea.
b)	Labour & Dry Chemical to recharge above extinguisher	52	Each	\$_____/Ea.	\$_____/Ea.
5.	ABC & BC: Non-Cartridge Type - 10 lbs				
a)	Hydrostatic test	45	Each	\$_____/Ea.	\$_____/Ea.
b)	Labour & Dry Chemical to recharge above extinguisher	225	Each	\$_____/Ea.	\$_____/Ea.

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

E6TOR-12RM23/A

kin900

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E6TOR-12RM23

KIN-2-38276

6.	<u>ABC & BC:</u> <u>Non-Cartridge Type - 20</u> <u>lbs</u>				
	Hydrostatic test	45	Each	\$_____/Ea.	\$_____/Ea.
	a) Labour & Dry Chemical to recharge above extinguisher	225	Each	\$_____/Ea	\$_____/Ea.
b)					

7.	<u>Pressurized Water Fire Extinguishers (Type A)</u> Hydrostatic test	257	Each	\$_____/Ea.	\$_____/Ea.
8.	<u>Labour Rate</u> Repairs to equipment associated with the Standing Offer	10	Hrs.	\$_____/Hr.	\$_____/Hr.

Solicitation No. - N° de l'invitation

E6TOR-12RM23/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

KIN-2-38276

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin900

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E6TOR-12RM23
